

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

UREA, URÉE



Révision: 1.1 Date: 23.07.2015
SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Identité de la substance	Urea, Urée
Nom commun (s), synonyme (s) de la substance	Carbaminde, Carbonyl Diamide
N° CAS	57-13-6
N° EINECS	200-315-5
No. D'Enregistrement d'REACH	01-2119463277-33-0040

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée	Engrais, Intermédiaire, Fabrication de substances, Formulation de préparations (mélanges), Matière première, Utilisation en tant que réactif de laboratoire, Auxiliaires technologiques, Fabrication de matières plastiques, Produits de beauté, Encres et toners.
Utilisations Déconseillées	Ne pas utiliser avec des agents oxydants, acides, bases, nitrates, hypochlorite de sodium (Eau de Javel) ou hypochlorite de calcium.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Egyptian Fertilizers Company Industrial Area North west Suez Bay- Ain sokhna P.O.B. 181 Ain sokhna Code postal 4311 Egypt
Téléphone	+2 062 3710310
Fax	+2 062 3710312
Email (personne compétente)	ahmed.mouwad@orascomci.com

Représentant exclusif d'un fabricant non communautaire	The REACH Centre Limited Lancaster Environment Centre, Lancaster University, Lancaster, Lancashire, LA1 4YQ Royaume-Uni
Téléphone	+44 (0) 1524 510278
Fax	+44 (0) 1524 510588
Email (personne compétente)	or100124@thereachcentre.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence	+2 062 3310710 / 888 UTC+2, Heures de bureau 09:00 – 17:00
Langues parlées	Arabic, Anglias

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) Non classifié comme dangereux pour l'approvisionnement / l'utilisation.

2.2 Éléments d'étiquetage

Désignation Commerciale	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) Urea Granulés
Pictogramme(s) de Danger	Aucun attribué
Mention(s) d'Avertissement	Aucun attribué
Mention(s) de Danger	Aucun attribué
Conseil(s) de Prudence	Aucun attribué

2.3 Autres dangers

Aucun

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

UREA, URÉE



Révision: 1.1 Date: 23.07.2015
SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Composants Dangereux	%W/W	Numéro(s) d'identification	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Urea	> 98	N° CAS 57-13-6 N° CE 200-315-5	01-2119463277-33-0040	Non classé

Impuretés dangereuses	%W/W	Numéro(s) d'identification	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Biuret	<1	N° CAS 108-19-0 N° CE 203-559-0	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335

H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires.

3.2 Mélanges Non applicable

3.3 Autres informations

Formaldéhyde (N ° CAS 50-00-0) présent seulement en tant que polymère urée-formaldéhyde. Il n'y a pas de formaldéhyde libre dans le produit. Déterminé par l'Environmental Protection Agency américaine P. 63, Subpt. HHHH, App. A & West Coast Adhesive Manufacturers Trade Association test 10.1 le 18 Février à 2015.

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Inhalation

Contact avec la Peau

Contact avec les yeux

Ingestion

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Consulter un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Écarter les paupières et rincer abondamment les yeux pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation s'étend.

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau à la victime. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

Irritation mécanique des voies respiratoires.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

UREA, URÉE

Révision: 1.1 Date: 23.07.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830



5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction**
Moyens d'Extinction Appropriés
Ininflammable. En cas d'incendie utiliser un média d'extinction propre aux conditions environnantes.
- Moyens d'extinction inappropriés
Rien de connu.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Produit(s) de décomposition dangereux: Ammoniac, Amines et/ou Oxydes d'azote. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone. La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes. Le produit peut dégager des vapeurs de formaldéhyde à des températures supérieures à 180 °C en présence d'air. Les vapeurs de formaldéhyde sont une substance suspectée cancérigène, toxique par inhalation et irritante pour les yeux et le système respiratoire.
- 5.3 Conseils aux pompiers**
Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Combinaison de protection assurant une protection complète. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Evacuer si nécessaire.

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas déverser dans les égouts ou l'environnement, éliminer dans un point de collecte des déchets autorisé. Si la contamination des systèmes d'évacuation ou des cours d'eau est inévitable, informez immédiatement les autorités appropriées.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Balayer les matières déversées dans des récipients; le cas échéant, humidifier d'abord pour éviter la formation de poussières. Utiliser un aspirateur pour ramasser les matières répandues, lorsque c'est faisable. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.
- 6.4 Référence à d'autres sections**
Consulter Aussi les Section 8, 13.

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Assurer une ventilation adéquate. Éviter la production de poussières. Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**
Conserver à l'abri de toute source de chaleur (radiateurs, tuyaux chauds, etc.). Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Ne stocker pas de récipients sans étiquette. Maintenir les récipients hermétiquement fermés en cas de non-utilisation. Les récipients ouverts doivent être correctement refermés et stockés en position verticale.
- Température de stockage
Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais.
- Temps limite de stockage
Stable à des températures ambiantes.
- Matières incompatibles
Ce produit est hygroscopique. Protéger de l'humidité.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Agents oxydants forts, Acides, Alcalis, Nitrates, Hypochlorite de sodium.
Engrais, Intermédiaire, Fabrication de substances, Formulation de préparations (mélanges), Matière première, Utilisation en tant que réactif de laboratoire, Auxiliaires technologiques, Fabrication de matières plastiques, Produits de beauté, Encres et toners.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

UREA, URÉE

Révision: 1.1 Date: 23.07.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830



8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

LEP: Limite d'exposition Professionnelle (WEL: UK HSE EH40)

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Pays
Poussière inhalable	-		10			Royaume-Uni
Poussière Respirable	-		4			Royaume-Uni

8.1.2 Valeur limite biologique

Non fixé.

8.1.3 PNECs et DNELs

Urea Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Orale (mg/kg p.c. /jour)	Inhalation (mg/m ³)	Cutanée (mg/kg p.c. /jour)
Ouvrier - À long terme - Effets systémiques	-	292	580
Ouvrier - A court terme - Effets systémiques	-	292	580
Consommateur - À long terme - Effets systémiques	-	-	-
Consommateur - A court terme - Effets systémiques	-	-	-

Urea Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Valeur
Milieu Aquatique	PNEC Aqua (eau douce) 0.047 mg/l PNEC Aqua (eau de mer) 0.047 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante pour que les niveaux d'exposition aux poussières, aux fumées ou à la vapeur, par exemple, contenues dans l'air restent inférieurs aux seuils recommandés. Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables.

8.2.2 Équipement personnel de protection

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Avant les pause et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Protection des yeux/du visage



Porter un équipement de protection pour les yeux (lunettes de protection, écran facial ou lunettes de sûreté).

Protection de la peau (Protection des mains/ Divers)



Protection des mains: Des gants imperméables, résistant aux produits chimiques et conformes à une norme approuvée doivent tout le temps être portés en manipulant des produits chimiques. Des gants en néoprène ou en caoutchouc sont recommandés.

Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire



Assurer une ventilation adéquate, y compris une extraction locale appropriée, afin d'être en conformité avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

Le choix du respirateur doit être basé sur des niveaux d'exposition connus ou attendus, les dangers du produit et les limites de travail sûr du respirateur choisi.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

UREA, URÉE



Révision: 1.1 Date: 23.07.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

Dangers thermiques

Non applicable.

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Pas de précautions spéciales requises pour ce produit.

9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide Blanc Granulés.
Odeur	Inodore.
Seuil olfactif	Non disponible. Inodore
pH	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	134°C.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	La substance a été identifiée comme se décomposant avant d'atteindre son point d'ébullition.
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'Evaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de vapeur	1.2x10 ⁻⁵ @ 25°C.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	750-800 kg/m ³
Solubilité(s)	Très soluble. Urea: 624 g/l @ 20°C UE Méthode A.6
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Log Pow -1.73 @ 25°C.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Solide (Mélange).
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

Rien de connu.

10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
10.4 Conditions à éviter	Chaleur et lumière solaire directe. Températures supérieures au point de fusion. Ce produit est hygroscopique. Protéger de l'humidité.
10.5 Matières incompatibles	Agents oxydants forts, Acides, Alcalis, Nitrates, Hypochlorite de sodium, hypochlorite de calcium.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	L'urée réagit avec l'hypochlorite de sodium (Eau de Javel) et l'hypochlorite de calcium pour former du trichlorure d'azote explosif.

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis
Inhalation	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis
Contact avec la Peau	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

UREA, URÉE

Révision: 1.1 Date: 23.07.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830



Sensibilisation respiratoire ou cutanée	réunis Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis
Cancérogénicité	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis
Toxicité pour la reproduction	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis
Danger par aspiration	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis
11.2 Autres informations	Aucun.

12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Non toxique pour la vie aquatique. Urea: CL50 > 1000 mg/l (Poissons).
12.2 Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable, non persistant.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation. Facteur Coefficient de Bioconcentration (FCB): >5,000.
12.4 Mobilité dans le sol	Le produit devrait être très mobile dans le sol. Très soluble.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6 Autres effets néfastes	A une faible toxicité aquatique intrinsèque, mais exerce une demande substantielle en oxygène lorsque des quantités importantes sont déversées dans un cours d'eau, pouvant nuire à la faune et à la flore aquatique.

13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Selon le degré et la nature de la contamination, éliminer par utilisation dans une exploitation agricole, par saupoudrage sur un terrain ouvert. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.
13.2 Autres informations	Ne pas jeter avec les déchets ménagers, les ordures ou d'autres déchets solides.

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies.			
	ADR/RID	IMDG	IATA/ICAO
14.1 Numéro ONU	Aucun attribué.	Aucun attribué.	Aucun attribué.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Aucun attribué.	Aucun attribué.	Aucun attribué.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Aucun attribué.	Aucun attribué.	Aucun attribué.
14.4 Groupe d'emballage	Aucun attribué.	Aucun attribué.	Aucun attribué.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé.	Non classé comme Polluant Marin.	Non classé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.8 Autres informations	Rien de connu.		

15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1 Règlements de l'UE	
Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes aux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

UREA, URÉE



Révision: 1.1 Date: 23.07.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

15.1.2	Règlements nationaux	réglementations REACH.
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Rien de connu. Une évaluation de la sécurité chimique de REACH (CSA) a été réalisée.: Urea

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

Révision: 1.0 Date de la Première Édition: 24.02.2015

Révision: 1.1 Date de la Première Édition: 23.07.2015

Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

References: Enregistrement(s) ECHA pré-existant Urea (N° CAS 57-13-6), l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de biuret (N° CAS 108-19-0), Classification(s) harmonisée(s) pour Formaldéhyde (N° CAS 50-00-0) et rapport de sécurité de la substance.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Non classé pour Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Non classé pour Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
Non classé pour STOT SE 3; H335	Calcul du seuil

Le formaldéhyde ne contribue pas à la classification du produit dans la mesure où la substance est présente sous forme de polymère.

LÉGENDE

DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
VME	Limite d'exposition prolongée
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
VLE	Limite d'exposition (15 min)
vPvB	vPvT: très Persistant et très Toxique
LEP	Limite d'exposition Professionnelle

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

La version anglaise de cette fiche de données de sécurité est la version de référence en cas de questions liées à la traduction.

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Egyptian Fertilizers Company ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Egyptian Fertilizers Company n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Les scénarios d'exposition ne sont pas nécessaires pour l'urée dans la mesure où la substance n'est pas classée.

Les scénarios d'exposition ne sont pas nécessaires pour le formaldéhyde dans la mesure où la substance n'est présente que sous forme de polymère.